SI•EN UNSA Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 53
20 janvier 1999

Ce bulletin comporte pour les adhérents quatre enveloppes en quatrième de couverture destinées aux votes

Préparation du Congrès

30 et 31 mars 1999
BONDY (Seine-Saint-Denis)

1 - Candidatures au Bureau National

Onze sièges sont à renouveler au sein du Bureau National : tous les syndiqués sont appelés à voter pour les cinq secteurs (1er degré, Enseignement technique et professionnel, Information et orientation, Lycées et collèges, Retraités)

2 - Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général

Nous avons vu certaines de nos revendications prises en compte et satisfaites, en partie ou totalement, pour d'autres, nous sommes encore au milieu du gué, mais la traversée est bien engagée et nous allons devoir la poursuivre,...

3 - Thème de travail du Congrès :

L'évaluation : vers une responsabilité collégiale au sein d'un bassin de formation.

Il s'agit -en particulier- de rechercher comment pourrait se mettre en place un collège d'inspecteurs au service de l'évaluation des personnels et des établissements.

Dossier corporatif : il s'agira – à partir de la situation, fin mars 1999 – de confirmer nos objectifs et, ensemble, d'envisager les moyens de les atteindre.

Table ronde sur les métiers de l'inspection

Nous avons obtenu avec la FEN l'ouverture d'une concertation relative aux missions et aux statuts des corps d'inspection.

Le sommaire complet est en page 3

Procédures de vote

1 - Elections au Bureau National

Tous les syndiqués sont appelés à se prononcer sur toutes les candidatures.
Il est possible de ne pas retenir la liste complète.
Les votes devront parvenir **directement au siège du SI.EN – 23, rue Lalande – le plus tôt possible et, au plus tard, le 26 mars 1999.**

2 - Vote sur le rapport d'activité

Chacun est appelé à s'exprimer en insérant, dans l'enveloppe correspondante, un des trois bulletins : " Pour ", " Contre " ou " Abstention ".
Ce vote est à adresser **à votre Responsable académique avant le 26 mars 1999**.

L'inspection n° 53
Directeur de la publication :
Michel LE BOHEC
Maquette : **Daniel GAUCHON**
Commission paritaire : **3 323 D73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.
SI.EN - Fen
23 Rue Lalande - 75014 PARIS
Tél : 01 43 22 68 19

Concours de recrutement IEN session 1999

Spécialités	Postes vacants au 1/09/98	Postes mis au concours 98	Postes mis au concours 99
1er degré	92	62	65
Information et orientation	18	9	8
Economie Gestion	15 (dont 6 adm et fin.)	6	6
Sciences et techniques industrielles dont Arts appliqués	14 (dont 3 arts appl.)	17	12
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	4	2	2
Mathématiques	8	-	4
Lettres	3	2	2
Histoire géographie	1	-	1
Lettres histoire	3	-	-
Anglais	1	-	-
Lettres-anglais	1	-	-
Formation continue	3		
TOTAUX	**163**	**98**	**100**

Le nombre de postes mis au concours d'IEN - session 99 - a été publié au *Journal officiel* du 10 décembre 1998.

Nous regrettons qu'une fois de plus ce recrutement ne permette pas de pourvoir les nombreux postes restés vacants - à ce jour plus de 150 - auxquels il conviendra d'ajouter les départs en retraite ou en congé de fin d'activité.

La qualité de l'encadrement s'avère sérieusement remise en question. De plus, la situation très précaire des personnels chargés de mission ne permet pas d'assurer la continuité d'un Service public de qualité.

De même, le nombre insuffisant de postes mis au concours ne doit pas permettre à l'administration de masquer les difficultés de recrutement qui apparaissent au sein des corps d'inspection... Une réelle revalorisation des corps d'inspection permettra, nous n'en doutons pas, d'améliorer la qualité du recrutement.

Cependant, pour ce qui est de l'enseignement général, on peut noter avec satisfaction l'ouverture du concours pour la spécialité maths sciences ; nos interventions en ce sens ne sont pas restées lettre morte.

Nous attendons une meilleure gestion des recrutements ainsi qu'une gestion rationnelle des postes qui passerait par une répartition équitable de ceux-ci entre les académies et au sein d'entre elles.

Paris, le 10.12.1998
Marie-Paule COLLET

AGENDA

11 décembre
* MEN / CAPN inscriptions au tableau d'avancement 1999 à la hors-classe des IEN(M. LE BOHEC – M.-P. COLLET – R. HASIAK – B. LESPES – J.-Cl. QUEMIN – P. ROUMAGNAC et deux experts : A. MOSSE, Responsable académique de Créteil, E. WEILL, Responsable départemental Yvelines).

14 décembre
* FEN / Exécutif fédéral national (M. LE BOHEC)
* MEN / Conférence de presse de S. ROYAL (M. LE BOHEC)

16 décembre
* Réunion de la section académique de LILLE (R. HASIAK)

18 décembre
* Rencontre avec l'Agence de presse Education / Formation
(M. LE BOHEC – P. ROUMAGNAC)

5 janvier
* Inspection Générale des Affaires sociales (P. NAVES) - Inspection Générale de l'Education nationale (B. GOSSOT) : audition du SI.EN sur l'accueil et la scolarisation des enfants et adolescents handicapés. (M. LE BOHEC – P. ROUMAGNAC)

12 janvier
* MEN / Commission de réforme (M.-P. COLLET)

13 janvier
* FEN / Exécutif fédéral national (M. LE BOHEC)

Communiquer avec le

SI•EN UNSA Fen

Tél : 01 43 22 68 19
Fax : 01 43 22 88 92
Minitel : 3615 FEN code INS
(mise à jour chaque jeudi)
Internet / Mél : sien@fen.fr

Sommaire

Agenda	page 2
Concours IEN 1999	page 2
Lettre du Ministre	page 3
CAPN du 11 décembre 1998	pages 4 à 8
Rapport d'activité	pages 9 à 12
Responsables académiques	page 12
Candidatures au BN	pages 13 à 16
Bulletins de vote	page 17
Lettre de Michel CRUCHET	page 19
Thème du Congrès	page 20

République Française
Ministère de l'Education nationale,
de la recherche et de la technologie

Le Ministre

Paris le 11 janvier 1999

Monsieur le Secrétaire Général

Vous m'avez demandé que puisse être organisée une concertation relative aux missions et aux statuts des corps d'inspection. Je vous informe que j'ai demandé à Pierre DASTE, ancien inspecteur général, ancien directeur des personnels enseignants, de me faire un rapport sur ce sujet. Il s'appuiera bien évidemment sur la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement et prendra contact avec votre organisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude ALLEGRE

Monsieur Jean-Paul ROUX
Secrétaire Général
de la Fédération de l'Education Nationale
48, Rue La Bruyère
75440 PARIS CEDEX 09

110, rue de Grenelle - 75357 Paris 07

Le ministre répond à la demande de notre fédération en chargeant Pierre DASTE d'un rapport sur les missions et les statuts des corps d'inspection

CAPN du 11 décembre 1998

Propositions d'inscription au tableau d'avancement 1999 à la hors-classe des IEN

Déclaration préliminaire de Michel LE BOHEC, Secrétaire général du SI.EN-FEN

C'est au nom de l'ensemble des inspecteurs, IEN et IPR-IA, que j'interviens ici.

Nous sommes, les uns et les autres, confrontés au silence du ministre quant à l'évolution de nos métiers et de nos carrières, nous dénonçons le déficit de transparence et de concertation du ministère, l'opacité qui couvre la mise en place de la réorganisation des académies, le manque de moyens sur le terrain pour assurer les missions qui nous sont confiées, l'absence de différentiel, voire même, un différentiel négatif entre les corps d'inspection et les corps viviers.

Nous attendons des actes

Plus qu'un signe, après plus de 18 mois de tergiversations, ce sont des actes que nous attendons, à commencer par l'ouverture d'une table ronde ou d'un groupe de travail dans lequel les problèmes de fond seront abordés et des réponses apportées.

Nous avons été reçus et entendus à plusieurs reprises mais, jusqu'à ce jour, aucune décision significative n'a été prise.

Comment interpréter cette opacité à propos de nos missions, cette absence de réponses à nos demandes ?

S'agit-il de mépris vis-à-vis des corps d'inspection ?

Pense-t-on, au ministère, que le système éducatif peut se passer d'une évaluation in situ des établissements et des personnels ?

Pense-t-on, au ministère, que le système éducatif, que les pratiques pédagogiques évoluent par le seul fait des circulaires et que l'accompagnement de ces évolutions ne nécessite pas notre présence sur le terrain ?

Ce silence du ministre nous inquiète fortement, il ne fait qu'amplifier le malaise et le mal-être qui existent au sein du système éducatif et parmi les corps d'inspection.

Il s'agit, pour cette réunion, du passage à la hors-classe des I.E.N.

Nous tenons à rappeler que dans le contexte actuel, notamment du fait de l'absence de différentiel entre les carrières des enseignants et celles des inspecteurs, ce passage ne constitue pas une promotion et que, légitimement, chaque inspecteur doit a minima terminer sa carrière à l'indice 818 NM, fin de la hors-classe.

Ce n'est pas le cas, loin s'en faut ; il y a aujourd'hui un engorgement au 9ème échelon de la classe normale, cela est dû à une gestion inacceptable : juxtaposition de classements académiques, effets de proximité, non-prise en compte de l'ensemble de la carrière, etc.

Nous demandons que tous les IEN puissent accéder à l'indice de fin de hors classe et que ceux qui approchent de l'âge de la retraite et remplissent, par ailleurs, les conditions de passage soient inscrits prioritairement au tableau d'avancement à la hors-classe.

Nous demandons que soit mis fin à la juxtaposition des classements académiques et qu'ici soit établi un tableau véritablement national, respectueux du poids respectif de chaque spécialité.

Nous avons bien constaté une évolution quant aux modalités d'évaluation des inspecteurs : disparition de la note, prise en compte des activités conduites, dialogue entre chaque inspecteur concerné, le Recteur et l'Inspecteur général.

Nous exigeons objectivité et transparence

Tout cela s'est passé dans l'urgence. Ces procédures doivent encore évoluer ; les évaluations doivent encore prendre appui sur ce qui pourrait être un contrat d'objectifs et de moyens entre chaque collègue et le Recteur.

Nous avons bien sûr relevé nombre de dysfonctionnements, la transparence n'a pas toujours été de mise, y compris dans les documents fournis en CAPA.

C'est dans plus de 12 académies que les documents fournis sont incomplets.

Nous avons besoin que la situation de tous les inspecteurs du 7ème au 9ème échelon apparaisse sur ces documents, avec l'ensemble des informations utiles.

Nous avons également relevé des anomalies, le déclassement de certains collègues du fait de leur nomination récente dans une académie, le manque d'actualisation de certains avis, le poids de certaines appréciations défavorables en fin de carrière.

Nous avons eu aussi la satisfaction de constater, dans plusieurs académies, des évolutions quant à l'objectivité et la transparence.

Madame la Présidente, nous demandons que le dispositif en place soit amélioré afin que nous n'ayons pas, une fois encore, à déplorer la précipitation.

A cette fin, nous demandons que dès maintenant un groupe de travail soit constitué à cet effet.

C'est confiants que nous abordons cette CAPN ; tous nos collègues sont attentifs à ce qui va s'y passer, il est important qu'aucun ne soit déçu.

La CAPN pour l'inscription au tableau d'avancement à la hors-classe s'est tenue le 11 décembre 1998 après- midi.

Les tableaux et figures ci-après vous permettront de disposer de l'information la plus transparente possible, tout en respectant la nécessaire confidentialité de certains éléments. C'est ainsi, par exemple, que dans le tableau récapitulatif des candidatures et des promotions l'âge moyen a été masqué chaque fois qu'il correspondait à un seul individu.

Des avancées

Cette CAPN a permis aux commissaires paritaires de faire valoir efficacement la situation de nos collègues les plus âgés (nés en 1941 et avant), afin que tous ceux d'entre eux qui n'avaient pas d'avis défavorable justifié puissent bénéficier du passage à la hors-classe avant leur départ à la retraite.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'écoute de l'administration sur cette question. Rappelons-nous que c'est le rejet de cette exigence fondamentale, fixée à notre congrès de CRETEIL, qui nous avait conduit l'an dernier à refuser de siéger à la CAPN.

Ce n'est pas la seul avancée que nous ayons obtenue: nous avons réagi au cas par cas pour tenter de débloquer des injustices qui nous avaient été signalées par les commissaires paritaires au sein des CAPA. Il est clair que nous n'avons pas toujours obtenu satisfaction dans nos demandes, mais nous soulignons avec plaisir la qualité d'écoute et une assez bonne prise en compte de nos objections de la part de l'administration. Les commissaires paritaires nationaux et les experts du SI.EN ont lutté pied à pied ; ils continueront de le faire dans toutes les instances ayant trait à la gestion de nos carrières.

Mais encore des difficultés

Au-delà de cette approche globalement positive, nous avons encore à déplorer bien des difficultés. Certains recteurs doivent lire les consignes de manière bien distraite. Ainsi avons-nous constaté que dans de nombreuses académies la liste des IEN remplissant les conditions d'inscription était fort lacunaire, dans d'autres cas les avis faisaient défaut, ou encore ce sont des informations pour nous capitales – comme l'âge des candidats, leur ancienneté dans le corps, leur ancienneté générale de service – qui faisaient défaut.

En d'autres situations, nous nous sommes interrogés sur la pertinence des choix des recteurs : un IEN récemment recruté et actuellement au 7ème échelon peut-il légitimement être classé devant des collègues beaucoup plus anciens ? Le mérite a ses limites, le fait du prince devrait en avoir aussi ! Mais, direz-vous, quelle aubaine pour le ministère qui s'assure ainsi que pendant au moins 6 ans il pourra réaliser de substantielles économies. C'est en effet le délai minimum pour qu'un collègue au 7ème échelon puisse tirer un bénéfice financier de sa promotion ! Notons, une fois encore, que pendant tout ce temps il bloquera –involontairement et

CAPN du 11 décembre 1998

FLORI, Esméralda	ET	VERSAILLES	1
FORESTIER, Jean-Claude	1er D	BORDEAUX	2
VARIER, Michelle	1er D	VERSAILLES	3
SENECHAL, Alain	ET	CAEN	4
DELAGE, Alain	ET	RENNES	5
SARDELLA, Louis	1er D	LYON	6
CRESSON-FRIGOLA, Geneviève	1er D	CRETEIL	7
GUINGOUAIN, Jean-Yves	1er D	GRENOBLE	8
JUILLET, Jacques	1er D	AIX-MARSEILLE	9
HELM, Bernard	1er D	LILLE	10
PETIT, Alain	1er D	REIMS	11
PICART, Nicole	1er D	BESANCON	12
FAURIE, Jean	ET	POITIERS	13
KUNTZ, Monique	ET	LYON	14
JOBIN, Nicole	ET	CRETEIL	15
COURBE, Alain	1er D	ROUEN	16
MILLET, Gérard	1er D	CLT-FERRAND	17
VIARD, Jean-Pierre	IO	DIJON	18
LAVALLEE, Jacques	ET	BORDEAUX	19
ROLAND, Guy	1er D	RENNES	20
ALLAIRE, Jean-Pierre	1er D	NANTES	21
ZICARO, Michel	1er D	GUADELOUPE	22
JANNEL, Daniel	1er D	TOULOUSE	23
DROMAS, Luc	1er D	AMIENS	24
COLLIN, Bernard	IO	STRASBOURG	25
DIEULIVOL, Michel	1er D	REUNION	26
CREVEL, François	IO	POLYNESIE	27
BIDON, André	1er D	MAE COOP	28
TYVAERT, Elisabeth	1er D	PARIS	29
GLISE, Georges	1er D	NANCY-METZ	30
BRUNEL, Olivier	IO	MONTPELLIER	31
MARGNAC, Alain	1er D	BORDEAUX	32
FOURNET, Denise	1er D	AIX-MARSEILLE	33
DOUCET, Elisabeth	1er D	NANTES	34
SAYOU, Jean-Paul	ET	STRASBOURG	35
CUILLIEZ, Daniel	1er D	LILLE	36
CHENEDE, Serge	ET	RENNES	37
L'HERITIER, Francine	1er D	REIMS	38
MARIN, Pierre-Charles	ET	LILLE	39
REY, Fiorella	1er D	ROUEN	40
PIMIENTA, Paul	1er D	POITIERS	41
SAVOURET, Maryse	1er D	GRENOBLE	42
LORIN, Francis	1er D	ORLEANS-TOURS	43
GILLE-COMBALUZIER, Anne-Marie	1er D	VERSAILLES	44
BOULLIER, Denis	1er D	ADM. CENTRALE	45
MULET, Josette	ET	PARIS	46
ROUSSEL, Alain	1er D	CRETEIL	47
BOUISSET, Pierre	ET	TOULOUSE	48
PUY-RANSAN, Mireille	1er D	ORLEANS-TOURS	49
GUILLON, Claude	IO	BESANCON	50
DESJARDIN, Claude	1er D	TOULOUSE	51
BONNET, Jean-Jacques	ET	LYON	52
JACQUEMIN, Claudine	1er D	NANCY-METZ	53
DOCHEZ, Jacques	ET	MONTPELLIER	54
ANCEY, Andrée	ET	LYON	55
TURMEAU, Jean-Louis	ET	ORLEANS-TOURS	56
DERIVE, Marc	1er D	AIX-MARSEILLE	57
STIEVENARD, Guy	1er D	BORDEAUX	58
DARTIGUES, Annette	1er D	TOULOUSE	59
GAUTIER, Pierre	1er D	VERSAILLES	60
REDON, Michel	1er D	BORDEAUX	61
CARPENTIER, André	IO	LILLE	62
BOUQUILLON, Léon	1er D	LILLE	63

inutilement au plan pécuniaire – des collègues plus anciens, au 9ème échelon depuis au moins 3 ans, qui profiteraient pleinement de cette promotion.

Bien du chemin reste à parcourir avant que la hors-classe ne devienne vraiment ce qui était sa vocation initiale : un légitime prolongement de la carrière de tout IEN accomplissant ses missions de manière satisfaisante. C'est en sachant que tous les IEN syndiqués au SI.EN sont mobilisés derrière eux que les commissaires paritaires nationaux continueront à se battre pour que nos revendications soient toujours plus largement prises en compte par l'administration.

Le tableau des deux pages suivantes recense l'ensemble des situations étudiées. Deux enseignements peuvent en être tirés :

- Certaines académies n'ont bénéficié d'aucune promotion. Si ceci peut paraître injuste a priori (surtout en référence à ce qui se passait les années précédentes), il nous semble que ce choix de l'administration va dans le bons sens, celui de nos revendications. En effet, seul un tableau à caractère national peut permettre de gommer des particularités régionales, comme par exemple l'âge moyen au sein d'une académie donnée. L'administration a donc fait un premier pas dans le bon sens... mais il ne nous suffit pas, loin s'en faut !

- L'âge moyen de la promotion à la hors-classe est variable d'une spécialité à l'autre. Ceci nous interroge. Nous ne savons pas aujourd'hui si cet écart est légitime ou non. Pour le déterminer nous allons mettre en œuvre une analyse poussée des situations respectives au sein des diverses spécialités – âge moyen, taux de hors classe, ancienneté moyenne – pour nous assurer que l'appartenance à telle ou telle d'entre elles ne constitue pas un facteur facilitateur ou , a contrario, inhibiteur pour bénéficier d'une promotion à la hors-classe.

S'il s'avérait que tel était le cas, nous ne manquerions pas de réagir pour que soit rétablie l'équité au sein de notre corps. Un point sur cette question délicate et difficile sera proposé dans un prochain bulletin.

Liste complémentaire

LEONARD, Marc	1er D	REIMS	1
RAYDON, Robert	1er D	AIX-MARSEILLE	2
ROPERS, André	ET	RENNES	3
DIDIERJEAN, Dominique	1er D	RENNES	4
ARNOUX, Thierry	1er D	CAEN	5
MICHARD, Gilbert	ET	DIJON	6
DESSAILLY, Danièle	1er D	MONTPELLIER	7
ANTOINE, Jean-Paul	1er D	AMIENS	8
SIRIEIX, Jean-Paul	1er D	GRENOBLE	9
DEBU-QUINTARD, Françoise	1er D	POITIERS	10
REMOND, Jean-Pierre	1er D	NANTES	11
CAUX, Louisette	1er D	LILLE	12
ROYER, Claude	1er D	NANCY-METZ	13
LAGACHE, Joël	1er D	LILLE	14
BOLINET, Jean-Marc	ET	AIX-MARSEILLE	15
JUPILLE, Jocelyne	1er D	NANCY-METZ	16
BUHLER, Viviane	1er D	VERSAILLES	17
DUPETIT, Yves	1er D	TOULOUSE	18
SENORE, Dominique	1er D	INRP	19
EUGENE, Jean-Pierre	1er D	CRETEIL	20
CHABIDON, René	1er D	NANCY-METZ	21
AUBRY, Jean-Yves	1er D	RENNES	22
NAU, Christian	1er D	VERSAILLES	23
VILVANDRE, Antoine	ET	LILLE	24
MELLON, Patrick	IO	LYON	25
LABADIE, Elisabeth	ET	TOULOUSE	26
DURAND, Jacques	ET	NANTES	27
TAILLADE, Francis	1er D	VERSAILLES	28
LOOTEN, Marie-Christine	1er D	VERSAILLES	29
FOURNERET, Françoise	1er D	VERSAILLES	30
FREYSSENGEAS, Pierre	ET	CRETEIL	31
LEGAY, Danièle	ET	LILLE	32
GUYOT, Yves	ET	GRENOBLE	33
DOMART, Jean-Claude	ET	AMIENS	34

CAPN du 11 décembre 1998

Académie	Spéc.	Nb de candidats recensés				Âge	Nb d'inscrits sur la liste pricipale				Âge	Nb d'inscrits sur la liste complémentaire				Âge
		7ème	8ème	9ème	Total	moyen	7ème	8ème	9ème	Total	moyen	7ème	8ème	9ème	Total	moyen
AIX-MARSEILLE	1D	1	3	14	18	48 a 11 m			3	3	53 a 9 m			1	1	xxxxx
	ET	1	2	6	9	50 a 2 m								1	1	xxxxx
	IO		2		2	52 a 9 m										
AMIENS	1D	3		7	10	49 a 1 m			1	1	xxxxx			1	1	xxxxx
	ET		2	4	6	53 a 2 m								1	1	xxxxx
	IO															
BESANCON	1D		2	5	7	49 a 7 m			1	1	xxxxx					
	ET			5	5	47 a 9 m										
	IO	1			1	xxxxx	1			1	xxxxx					
BORDEAUX	1D	3	3	10	16	46 a 7 m			4	4	50 a 11 m					
	ET			5	5	51 a 6 m			1	1	xxxxx					
	IO	1			1	xxxxx										
CAEN	1D	2	1	7	10	48 a 2 m								1	1	xxxxx
	ET		2	4	6	53 a 2 m			1	1	xxxxx					
	IO															
CLERMONT-FERRAND	1D	4	1	4	9	45 a 0 m			1	1	xxxxx					
	ET		1	2	3	50 a 0 m										
	IO			1	1	xxxxx										
CORSE	1D	1		1	2	48 a 1 m										
	ET		1		1	xxxxx										
	IO															
CRETEIL	1D	2	13	12	27	48 a 6 m			2	2	52 a 10 m			1	1	xxxxx
	ET			11	11	50 a 10 m			1	1	xxxxx			1	1	xxxxx
	IO			1	1	51 a 8 m										
DIJON	1D	3	2	3	8	45 a 3 m										
	ET		1	5	6	51 a 9 m								1	1	xxxxx
	IO			1	1	xxxxx			1	1	xxxxx					
GRENOBLE	1D	1	3	18	22	50 a 1 m			2	2	48 a 8 m			1	1	xxxxx
	ET	1	3	3	7	47 a 2 m								1	1	xxxxx
	IO	1			1	xxxxx										
GUADELOUPE	1D			3	3	53 a 1 m			1	1	xxxxx					
	ET			1	1	xxxxx										
	IO															
GUYANE	1D	1		2	3	48 a 4 m										
	ET															
	IO															
LILLE	1D		11	23	34	49 a 5 m			3	3	57 a 4 m		1	1	2	46 a 9 m
	ET		1	13	14	51 a 9 m			1	1	xxxxx			2	2	51 a 10 m
	IO	1		1	2	55 a 4 m			1	1	xxxxx					
LIMOGES	1D		1	2	3	49 a 6 m										
	ET		2	1	3	45 a 5 m										
	IO															
LYON	1D		2	10	12	51 a 4 m			1	1	xxxxx					
	ET			7	7	54 a 8 m			3	3	57 a 5 m					
	IO		1		1	xxxxx							1		1	xxxxx
MARTINIQUE	1D		3		3	44 a 11 m										
	ET		2		2	46 a 6 m										
	IO															
MONTPELLIER	1D	1	3	7	11	48 a 1 m								1	1	xxxxx
	ET		2	4	6	51 a 2 m			1	1	xxxxx					
	IO	1		1	2	49 a 4 m	1			1	xxxxx					
NANCY-METZ	1D			19	19	50 a 5 m			2	2	55 a 5 m			3	3	50 a 2 m
	ET			4	4	48 a 9 m										
	IO			1	1	xxxxx										
NANTES	1D		5	16	21	50 a 3 m		1	1	2	53 a 10 m			1	1	xxxxx
	ET	1	2	9	12	50 a 5 m								1	1	xxxxx
	IO	1		2	3	46 a 11 m										
NICE	1D	2		8	10	50 a 5 m										
	ET			1	1	xxxxx										
	IO			2	2	52 a 8 m										

CAPN du 11 décembre 1998

Académie	Spéc.	Nb de candidats recensés				Âge	Nb d'inscrits sur la liste pricipale				Âge	Nb d'inscrits sur la liste complémentaire				Âge
		7ème	8ème	9ème	Total	moyen	7ème	8ème	9ème	Total	moyen	7ème	8ème	9ème	Total	moyen
ORLEANS-TOURS	1D	3	4	6	13	48 a 1 m		1	1	2	52 a 11 m					
	ET		1	8	9	50 a 3 m			1	1	xxxxx					
	IO															
PARIS	1D		2	7	9	51 a 1 m			1	1	xxxxx					
	ET		1	6	7	50 a 7 m			1	1	xxxxx					
	IO		1		1	xxxxx										
POITIERS	1D		7	8	15	48 a 7 m			1	1	xxxxx			1	1	xxxxx
	ET	2	4	3	9	48 a 11 m			1	1	xxxxx					
	IO			1	1	45 a 7 m										
REIMS	1D		4	9	13	50 a 11 m			2	2	53 a 1 m			1	1	xxxxx
	ET		2	6	8	49 a 9 m										
	IO			1	1	59 a 10 m										
RENNES	1D	1	4	22	27	50 a 2 m			1	1	xxxxx			2	2	48 a 2 m
	ET	1	2	8	11	52 a 6 m		1	1	2	53 a 1 m	1			1	xxxxx
	IO			2	2	52 a 6 m										
REUNION	1D			7	7	51 a 7 m			1	1	xxxxx					
	ET		1	1	2	51 a 0 m										
	IO															
ROUEN	1D	1		8	9	49 a 8 m			2	2	50 a 3 m					
	ET		2	3	5	50 a 10 m										
	IO															
STRASBOURG	1D	1		9	10	47 a 2 m										
	ET		1	3	4	52 a 4 m			1	1	xxxxx					
	IO		1		1	xxxxx		1		1	xxxxx					
TOULOUSE	1D	1	3	16	20	50 a 9 m			3	3	55 a 10 m			1	1	xxxxx
	ET		5	6	11	50 a 2 m			1	1	xxxxx			1	1	xxxxx
	IO			4	4	49 a 9 m										
VERSAILLES	1D	1	6	17	24	51 a 3 m		1	2	3	56 a 9 m			5	5	50 a 8 m
	ET		3	3	6	48 a 7 m			1	1	xxxxx					
	IO			1	1	xxxxx										
ADM. CENTRALE	1D	1	2	1	4	43 a 4 m			1	1	xxxxx					
	ET															
	IO		1		1	xxxxx										
AEFE	1D		1	3	4	49 a 2 m										
	ET															
	IO															
ALLEMAGNE (FFSA)	1D			1	1	xxxxx										
	ET															
	IO															
CNDP	1D		1	1	2	46 a 5 m										
	ET															
	IO			1	1	xxxxx										
INRP	1D		1		1	xxxxx							1		1	xxxxx
	ET															
	IO															
MAE COOP	1D	1	2	5	8	48 a 11 m			1	1	xxxxx					
	ET			1	1	xxxxx										
	IO															
MAYOTTE	1D			1	1	xxxxx										
	ET															
	IO															
NOUVELLE CALEDONIE	1D		1	2	3	54 a 6 m										
	ET			1	1	xxxxx										
	IO															
POLYNESIE	1D		3	1	4	48 a 8 m										
	ET															
	IO			1	1	xxxxx			1	1	xxxxx					
BILAN GLOBAL	1D	34	94	295	423	49 a 1 m		3	38	41	53 a 11 m		2	21	23	49 a 10 m
	ET	6	43	134	183	50 a 10 m		1	15	16	54 a 6 m	1		9	10	51 a 3 m
	IO	6	6	21	33	51 a 8 m	2	1	3	6	52 a 0 m		1		1	47 a 0 m
TOTAL		46	143	450	639	49 a 7 m	2	5	56	63	53 a 6 m	1	3	30	34	50 a 1 m

CAPN du 11 décembre 1998

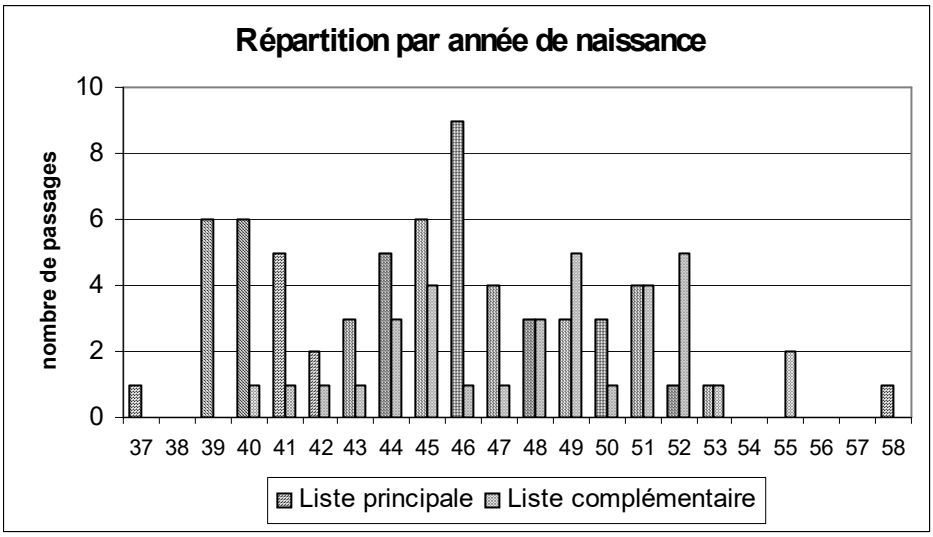

En se reportant à l'analyse proposée l'an dernier, on constate que cette fois encore la courbe de répartition des promotions en fonction des années de naissance présente deux sommets : l'un vers les IEN les plus anciens –rattrapage légitime– et l'autre quelques années plus tard. Le trou apparent entre ces deux pics fait qu'indubitablement nous aurons encore à défendre la situation de nos collègues les plus âgés dans les années à venir. C'est aussi la marque que l'administration se refuse aujourd'hui à considérer la hors-classe comme une continuation légitime de nos carrières.

Les trois diagrammes ci-dessous montrent la répartition des propositions et des promotions en fonction de nos trois spécialités. Ils sont exprimés en termes de pourcentage et doivent être analysés comme il a été dit plus haut.

Candidats recensés

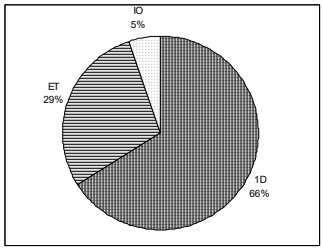

Liste principale

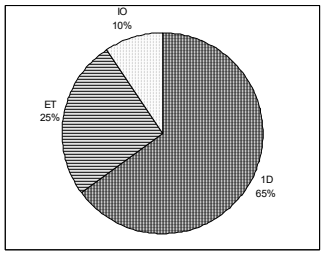

Liste complémentaire

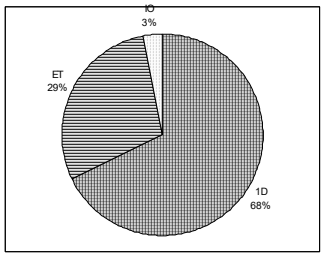

Le tableau ci-contre permet de rendre compte des avis donnés par les recteurs dans les différentes académies. En ce qui concerne les avis des Inspecteurs Généraux, nous ne disposons que de trop rares éléments pour que l'analyse soit utile, ce qui est à l'évidence fort regrettable. Le dispositif d'évaluation mis en œuvre cette année a été présenté comme transitoire par l'administration. Il nous appartiendra, dans le cadre du congrès, fin mars, de déterminer en quel sens nous souhaitons que soit infléchie cette évaluation.

Les rédacteurs de ce rapport espèrent que vous trouverez ici matière à information... et à réactions ! Les commissaires paritaires du SI.EN et ses experts présents à la CAPN se sont efforcés de défendre au mieux les orientations qui sont les nôtres. Ils ont besoin de connaître votre point de vue pour vous représenter utilement.

Marie-Paule COLLET
Patrick ROUMAGNAC

Académie	TF	F	D	SO	pas d'avis(*)
AIX-MARSEILLE	13	13	0	0	3
AMIENS	6	2	0	0	8
BESANCON	0	0	0	0	13
BORDEAUX	13	8	0	1	0
CAEN	9	0	4	1	2
CLERMONT-FERRAND	7	0	0	0	6
CORSE	1	2	0	0	0
CRETEIL	18	5	1	0	15
DIJON	13	1	0	1	0
GRENOBLE	19	10	1	0	0
GUADELOUPE	1	2	1	0	0
GUYANE	0	1	0	0	2
LILLE	24	21	5	0	0
LIMOGES	0	0	0	0	6
LYON	0	0	0	0	20
MARTINIQUE	3	2	0	0	0
MONTPELLIER	11	6	1	1	0
NANCY-METZ	9	4	1	0	10
NANTES	12	0	22	1	1
NICE	5	5	1	0	2
ORLEANS-TOURS	11	10	0	1	0
PARIS	6	9	1	1	0
POITIERS	13	0	0	0	12
REIMS	10	3	0	0	9
RENNES	13	0	0	0	28
REUNION	6	1	1	1	0
ROUEN	6	2	6	0	0
STRASBOURG	5	10	0	0	0
TOULOUSE	16	14	4	1	0
VERSAILLES	30	0	0	0	1
ADM. CENTRALE	0	0	0	0	5
AEFE	4	0	0	0	0
ALLEMAGNE (FFSA)	1	0	0	0	0
CNDP	1	2	0	0	0
INRP	1	0	0	0	0
MAE COOP	9	0	0	0	0
MAYOTTE	0	0	0	0	1
NOUVELLE CALEDONIE	1	3	0	0	0
POLYNESIE	3	0	0	0	2
TOTAL	300	136	49	9	146

(*) pas d'avis = avis non communiqués avant la CAPN, ou avis ≠ TF, F, SO ou D

Rapport d'activité 1997 - 1999

Présenté par le Secrétaire général, Michel LE BOHEC

Le congrès d'avril 1997 nous a permis de clarifier nos positions et nos revendications tant sur certains points du fonctionnement du système éducatif (notamment inspection et évaluation, responsabilité, …) que sur nos carrières (fin de classe normale IEN au 818 avec répercussion pour les retraités, corps unique d'inspection aux missions diversifiées, moyens d'assurer nos missions...).

Vaste programme pour lequel le Bureau National s'est engagé avec détermination au cours de ces deux années, dans un contexte relationnel très difficile.

Nous avons vu certaines de nos revendications prises en compte et satisfaites, en partie ou totalement, pour d'autres, nous sommes encore au milieu du gué, mais la traversée est bien engagée et nous allons devoir la poursuivre, serait-ce même au prix d'un conflit dur et durable avec le ministère, si telle est la volonté du Congrès.

Une assurance cependant, nos interlocuteurs ont bien pris conscience aujourd'hui de toutes les anomalies dont est marquée notre carrière ; ils savent aussi, sauf à considérer que l'encadrement que nous constituons pour le système éducatif est sans effet, qu'il faudra apporter les solutions attendues.

Les solutions sont là, à portée de main ; plus vite elles seront adoptées, plus rapidement les inspecteurs et notre syndicat pourront consacrer l'essentiel de leur énergie au bon fonctionnement du système éducatif .

De l'espoir à la déception

L'arrivée d'une nouvelle Assemblée - en mai 1997 - puis celle d'un nouveau Gouvernement nous permettaient de penser qu'*enfin* nous allions pouvoir nous faire entendre.

Ainsi pouvions-nous écrire : " *Nous rencontrerons, demain, le nouveau ministre pour lui faire part de nos préoccupations quant au fonctionnement du système éducatif et lui présenter nos légitimes revendications* ". Mais les relations entre notre syndicat, tout comme la plupart des autres syndicats, et nos ministres ne devaient pas être aussi évidentes.

Affichant sa volonté de mettre fin à la cogestion avec les syndicats, cogestion qui n'a jamais été de mise avec le SI.EN, le ministre Cl. Allègre a modifié très profondément les modes de relation des ministres, de leur Cabinet, des différentes directions avec les différentes organisations syndicales.

Le ministre se réservait les relations avec les fédérations, tandis que la ministre déléguée devait établir celles avec les syndicats.

C'est ainsi que nous avons pu, dès le 25 juin, rencontrer nos ministres dans le cadre d'une audience FEN et amorcer un dialogue qui allait avoir du mal à se poursuivre. Déjà Claude Allègre utilisait sa formule à l'emporte-pièce, " *les inspecteurs, qu'ils inspectent* ! "

Ce climat relationnel difficile nous a conduits à deux catégories d'actions :

une première, de réactions aux initiatives ministérielles

une seconde, d'actions au service de nos revendications de carrières.

1 - Des réactions aux initiatives ministérielles :

Sept. 1997 - nous bloquons les sorties scolaires

Le drame du Drac avait fait apparaître la nécessité de rénover la réglementation sur les sorties et classes d'environnement et la nécessité de préciser les missions et champs de responsabilité de chacun. Cette demande constituait une de nos motions du congrès 1997.

Faute de textes actualisés et satisfaisants, faute aussi d'une réelle concertation sur ce sujet avec le ministère, nous avons dû demander aux enseignants de ne pas effectuer les sorties prévues .

Nous nous sommes exprimés sur ce sujet auprès de M. HAYATT chargé au Ministère de la rédaction des textes.

Cette consigne a été levée le 26 septembre après la parution de nouveaux textes. Dorénavant l'avis de l'IEN porterait sur le projet et l'organisation pédagogiques.

Nous n'avons refusé aucune responsabilité, mais nous avons demandé que pour ce dossier - comme pour les autres - nos missions et responsabilités soient explicitement définies.

Courant septembre 1997, le jugement en appel rendu dans le cadre du procès du DRAC, conduisait à la relaxe de notre collègue Anne-Yvonne SAVIGNEUX, que notre syndicat a soutenue tout au long de cette épreuve.

Nov. 1997 - Nous bloquons la mise en place des comités locaux d'éducation

Les textes relatifs à ces comités ont été élaborés sans concertation. Nous avons déploré une fois encore ce manque de concertation, nous avons dénoncé le dispositif lourd et largement formel que constituaient ces CLE, l'ambiguïté quant à leur rôle - notamment vis-à-vis des commissions paritaires, sans nier pour autant l'intérêt d'un dialogue entre élus, parents, enseignants et administration, mais un dialogue en profondeur (analyse de situations sur un secteur donné, recherche de solutions et mises en oeuvre) concernant l'évolution des structures scolaires, des équipements, des activités périscolaires, etc. ; un dialogue qui pouvait conduire à une amélioration de la formation des élèves, mais qui, mobilisant fortement les équipes de circonscription, ne pouvait de ce fait être mené simultanément sur tout le territoire.

Nous avons demandé à Madame la Ministre des précisions quant à notre place dans ce dispositif sans que la réponse nous donne vraiment satisfaction.

La période assignée pour mettre en place les CLE s'est télescopée celle de notre engagement - très lourd - dans le recrutement des aides-éducateurs.

Manque de concertation, sentiment de ne pas être entendus, dispositif peu convaincant, surcharge de travail, des moyens insuffisants, une audience demandée à Madame la Ministre et plusieurs fois reportée, la coupe était pleine : dès le 19 novembre, était lancée la consigne de gel de la mise en place de ces comités.

Nov. 1997 - Nous quittons, en cours de séance, la CAPN chargée d'établir le tableau d'avancement à la hors-classe.

Nous refusons de cautionner une juxtaposition de classements académiques qui laisserait en chemin nos collègues, nés en 1940 ou avant, et quittons de ce fait la CAPN.

Position difficile mais responsable qui nous a permis d'obtenir, l'année suivante, pour la promotion 1998, que les collègues nés en 1941 ou avant, ayant un avis favorable ou très favorable, soient inscrits au tableau d'avancement à la hors-classe quel que soit leur classement académique .

La CAPN du 28 novembre s'est donc tenue sans les représentants du personnel. Lors d'une audience ultérieure au Cabinet du ministre, le 17 décembre, nous obtiendrons que bon nombre de collègues nés en 40 ou avant soient inscrits au tableau d'avancement alors qu'ils en avaient été écartés par l'administration.

Janv. 1998 - Nous ne participons pas à la mission d'enquête sur " *l'absentéisme dans les établissements de l'enseignement secondaire* ".

Les présupposés du terme " absentéisme ", la possibilité pour le ministère d'obtenir très rapidement auprès des chefs d'établissement un état des absences, le climat de suspicion qui aurait pu se créer entre d'une part inspecteurs et, d'autre part, chefs d'établissement et enseignants, autant de raisons qui nous ont conduits à un mot d'ordre de non- participation.

Cette mission était prévue pendant une semaine, notre syndicat a réagi très rapidement et sans ambiguïté.

Janv. 1998 - Nous modulons la consigne de blocage des CLE.

" *Nous engageons les IEN à mettre en oeuvre, chaque fois que leur charge de travail le leur permettra, des concertations qui faciliteront les échanges autour de l'école* "

Les situations sont très diverses dans les départements, l'urgence du recrutement des aides-éducateurs est passée, des évolutions sont apparues lors des audiences que nous avons eues auprès de Madame la Ministre puis auprès de Mr Salines, l'un de ses conseillers, (*la vocation prioritaire des CLE n'est pas la carte scolaire, la surcharge de travail des IEN bien comprise, les textes devront être revus* ...). De plus, les relations avec le ministère semblaient s'améliorer...

(Cette évolution est mal reçue par nombre de collègues, la consigne de blocage des CLE est reprise en mai dans le cadre de nos revendications statutaires. Elle est toujours en vigueur et suivie actuellement par une très large majorité).

Avril 1998 - Nous assurons la qualité de la mise en place des

langues étrangères à l'école élémentaire.

Accord avec le ministère pour l'apprentissage d'une langue étrangère en CM1 et CM2, mais nous n'acceptons pas que celui-ci soit confié à des personnels non enseignants sans formation pédagogique.

C'est ainsi que le SI.EN demande à l'ensemble des inspecteurs de ne pas contribuer à la mise en place de cet enseignement par les aides-éducateurs ou les natifs. Cette consigne est encore appliquée en janvier 1999.

Il est à noter que nous n'avions pas été consultés avant la sortie des textes sur la mise en place de cet enseignement. Nous avons été, par la suite, reçus par Mr ORIANO, en charge du dossier au ministère.

L'ensemble de ces actions visait un même objectif : assurer un bon fonctionnement du service éducatif : sécurité des élèves, climat de travail serein dans les établissements, qualité de l'enseignement ... Sans doute aurions-nous pu les éviter si nous avions été consultés en amont de la plupart de ces dispositions et si nos avis avaient été pris en compte…

Mais la plupart du temps, la concertation ne s'est établie qu'a posteriori et dans des conditions pas toujours optimales.

Faute d'avoir pu faire valoir nos conceptions et propositions nous avons dû ajuster les directives ministérielles à la réalité du terrain.

2 - Des actions au service de nos revendications de carrières

Nous avons recherché le dialogue aussi bien avec les ministres qu'avec leur Cabinet. Ce fut laborieux .

Pour obtenir des rendez-vous nous avons dû, à plusieurs reprises, faire intervenir Jean-Paul ROUX, Secrétaire Général de la FEN, le Cabinet du Premier ministre, des parlementaires.

Nous avons obtenu ces audiences et avons très largement, nous en avons eu le temps depuis juin 1997, exposé les anomalies de la situation des inspecteurs et nos revendications en termes de missions, de moyens de fonctionnement et de carrière.

Nos interventions sont restées dans le cadre de la courtoisie mais ont été effectuées sans complaisance et d'une manière très explicite.

Nous pouvons ici récapituler les grandes lignes de ce cheminement qui a permis la concrétisation des avancées précédentes, de nouvelles avancées et qui nous mène, aujourd'hui, à l'ouverture d'une table ronde sur les métiers d'inspection (missions, moyens, carrières).

Lors de notre congrès d'avril 1997, nous avions l'assurance de l'accès, pendant 5 ans, avec effet rétroactif, des IEN au corps des IPR-IA à hauteur de 45% du recrutement de ces derniers. **Ce dispositif était perçu - et nous a été présenté - comme un premier pas vers le corps unique .**

Nous avons dû attendre le 30 avril pour la publication du décret correspondant et le 31 juillet 1997 pour voir publiées au *BOEN* les notes de service relatives à l'inscription des IEN sur la liste d'aptitude d'accès au corps des IPR-IA au titre de 1996 et 1997.

Enfin, ce premier pas vers le corps unique se concrétisait. Notre action sur ce dossier ne s'est pas arrêtée pour autant : il restait à obtenir pour ces promotions, comme pour les passages à la hors-classe des IEN, d'une part transparence et équité, d'autre part la prise en compte de notre barème syndical.

Cet aspect a constitué l'un des points récurrents inscrits à l'ordre du jour de nos audiences tant aux Cabinets des Ministres qu'auprès du directeur de la DPDE puis de la directrice de la DPATE.

Une évolution est en cours, un dispositif provisoire est en place, il doit être amélioré, à défaut de prendre totalement en compte nos critères, il introduit un dialogue entre les Recteurs, L'Inspection Générale et les IEN. Là encore, il s'agit d'un premier pas.

Evolution de la carrière des IPR-IA.

Amélioration de la situation des inspecteurs stagiaires.

Notre bataille pour le corps unique d'inspection aux missions diversifiées n'a pas été exclusive d'une demande d'amélioration de la carrière des IPR-IA. Nous avons quasi systématiquement, lors des audiences au ministère, réclamé - dans l'attente d'un corps unique- une mise en cohérence des carrières des inspecteurs.

Des résultats ont été obtenus et nous sommes, en ce début janvier, dans l'attente de la publication du décret modifiant le décret statutaire des IEN et IPR-IA.

Ces modifications constituent une avancée pour la carrière IPR-IA : nouvelle dénomination (IA-IPR), avancement à rythme unique, création d'une hors classe à l'échelle lettre B. Nous connaissons les effets pervers de la hors-classe, cette création constitue cependant une évolution de carrière à améliorer.

Une nouvelle disposition permet aussi aux inspecteurs stagiaires de bénéficier, pendant leur période de stage, des promotions dans leur corps d'origine.

Cette disposition vient s'ajouter à celle que nous avions obtenue précédemment pour les IEN stagiaires : l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, réservée jusqu'alors aux seuls IPR-IA et CASU stagiaires.

Egale dignité des inspecteurs – Gestion équitable et transparente du corps

Du rétablissement d'un différentiel avec les corps viviers, au corps unique d'inspection aux missions diversifiées.

Ce dossier a constitué l'axe central de nos préoccupations, de nos interventions et de nos actions tout au long de ces deux années.

Obtenir le 818 NM en fin de classe normale IEN, avec répercussion sur les retraites, obtenir l'assurance du ministère quant à sa volonté de créer un corps unique d'inspecteurs puis la mise en place des dispositions correspondantes, ont constitué des objectifs que nous avons annoncés et défendus dès notre première rencontre avec Claude Allègre.

De plus, nous avons travaillé à ce que la gestion des carrières, notamment les passages à la hors-classe, s'effectue dans la transparence et l'équité et que chaque IEN puisse avoir l'assurance de terminer sa carrière à la hors- classe.

Les audiences se sont multipliées avec une qualité d'écoute variable mais qui s'est améliorée au fil du temps. L'impatience est montée et nous avons engagé une série graduée d'actions dont la mise en place conduit aujourd'hui le ministère à ouvrir une table ronde relative aux métiers de l'inspection – missions, moyens, carrières.

5 mai 1997/ DPDE nous sommes consultés sur les critères de passage à la hors-classe IEN et dans le corps des IPR-IA. **Nous défendons notre barème syndical et demandons un véritable classement national .**

17 juin / Audience DPDE critères pour le passage dans le corps des IPR-IA.

25 juin / Participation à l'audience FEN auprès de Cl. ALLEGRE et S. ROYAL. **La situation des inspecteurs est abordée, Mme la ministre nous recevra sur ce dossier.**

21 juillet / Audience au Cabinet de Cl. ALLEGRE. Nous sommes reçus par A. GEISMAR. Audience préparatoire à une rencontre avec S. ROYAL.

9 septembre / audience au Cabinet de S. ROYAL. Nous sommes reçus par C. CHANTEPY directeur de Cabinet

2 octobre/ audience auprès de Mr JUTANT, directeur de la DPDE.

28 novembre /CAPN Tableau d'avancement à la hors- classe.

Faute d'obtenir un classement véritablement national et l'inscription des collègues nés en 1940 ou avant nous quittons la CAPN.

4 décembre : Le SI.EN est reçu par S. ROYAL. Madame la Ministre s'engage à nous apporter des réponses en mars 1998.

12 décembre : audience à la DPDE auprès de Mr JUTANT ; réunion préparatoire à la CAPN relative aux inscriptions sur la liste d'aptitude IPR-IA

17 décembre : Réunion de travail au cabinet de S. ROYAL. Amélioration du tableau d'inscription à la hors-classe des IEN.

17 décembre : Audience auprès de MR GEISMAR sur les missions et carrières des inspecteurs. Jean Paul ROUX accompagnait la délégation du SI.EN.

L'année 1997 se termine sans que des réponses aient été apportées à nos revendications. Elles nous sont promises pour mars 1998.

Nous reprenons en 1998 les réunions avec le ministère, ses directions, l'Inspection générale, il s'agit de faire partager largement nos thèses et de lever les ambiguïtés que certains entretiennent sans doute. Nous avons toujours à rappeler que pour nous le corps unique doit traduire une égale reconnaissance et dignité des inspecteurs et non une confusion des missions.

15 janvier audience auprès de Mr J. PERRIN conseiller de S. ROYAL

21 janvier Audience auprès de

Mme G. BECQUELIN, Doyen de l'Inspection Générale

30 janvier Audience auprès de MM FOURNIER et SALINES au Cabinet de S. ROYAL

23 février Audience auprès de Mme B. GILLE à la DPATE

24 février Audience auprès de MM J. PERRIN et M. BLACHERE au Cabinet de S. ROYAL

25 février Audience auprès de Mme Marie-France MORAUX, Directrice des personnels enseignants.

16 mars Audience auprès de Jean- Luc CENAT, Inspecteur général, Doyen du groupe Economie et Gestion.

Fin mars nous n'avons pas obtenu les réponses annoncées par Madame la ministre, pour être entendus et obtenir des réponses, dès le mois d'avril, nous entrons dans l'action :

une première semaine de sensibilisation, du 27 au 30 avril 1998, sera conduite dans les académies par un recentrage sur nos missions fondamentales : inspection et évaluation ;

un dispositif de longue durée est mis en œuvre dès le début mai :

mise en place de rencontres médiatisées avec les recteurs, les préfets et les élus nationaux ;

réserve auprès des recteurs quant à l'utilisation de nos véhicules personnels ;

dans le 1er degré, non-participation à la mise en œuvre et au fonctionnement des CLE ;

dans l'enseignement technique : non-réponse aux convocations des DAET ;

dans le secteur Information et Orientation : inspection des personnels de l'information et de l'orientation.

Ces actions ont été largement appliquées et le sont toujours. A n'en pas douter, elles ont permis de faire largement connaître les dysfonctionnements quant à notre carrière et nos missions, elles ont aussi conduit le Ministre à l'ouverture d'une table ronde sur les métiers de l'inspection.

4 mai : audience au Cabinet de S. ROYAL auprès de Mr CHANTEPY, directeur de Cabinet

8 juin : audience à la DPATE auprès de Mme GILLE sur les critères de passage à la hors- classe et de passage IPR-IA

15 juin : nouvelle réunion à la DPATE sur les critères de passage à la hors-classe et de passage IPR-IA

30 juin : audience au Cabinet de Cl. ALLEGRE auprès de Mr CYTERMANN, directeur adjoint de Cabinet, relative aux missions et carrières.

6 juillet : participation à une audience FEN auprès de Mr ALLEGRE sur le budget. Les revendications du SI.EN sont , là encore, rappelées.

26 août : nouvelle audience auprès de Mr CYTERMANN.

Il nous est annoncé l'ouverture de négociations sur le dossier des inspecteurs courant septembre alors que nous attendions de cette audience des engagements du ministère.

Le Bureau National du 27 août, faute de la part du ministère d'objectifs pour notre statut et d'un calendrier de négociations, décide le maintien des actions déjà engagées et lance le mot d'ordre de la non –utilisation du véhicule personnel .

Ce dernier mot d'ordre sera suivi très inégalement et sur un temps très bref, les collègues ayant privilégié le bon fonctionnement du système éducatif. La rentrée scolaire 1999 s'est bien déroulée, les inspecteurs y sont pour beaucoup.

28 août : participation à LA ROCHELLE à la manifestation FEN pour interpeller des élus socialistes sur l'urgence d'une rénovation du système éducatif. Nous sommes présents et faisons part de nos préoccupations.

24 septembre : audience au Cabinet d'ALLEGRE auprès de Mr CYTERMANN, directeur adjoint du Cabinet – missions et carrières . **Nous obtenons l'engagement que les collègues intégrant le corps des IEN et ayant un indice supérieur au 731 NM conserveront leur indice. Il s'agit-là d'un premier pas dans l'urgence vers la modification de l'indice de la fin de classe normale des IEN.**

5 octobre : audience auprès de Mr DELLACASAGRANDE, directeur des Affaires financières : demande de chiffrage budgétaire du corps unique.

Il nous sera adressé par la suite un chiffrage du coût de deux hypothèses d'évolution de la carrière des IEN (une classe unique à l'indice terminal 818 NM ou une classe normale au 818 NM et une hors classe à l'échelle lettre A).

16 novembre : audience au Cabinet d'ALLEGRE auprès de Mr CYTERMANN : la délégation du SI.EN est conduite par Jean-Paul ROUX.

11 décembre : CAPN/Inscriptions au tableau d'avancement à la hors-classe des IEN.

Nous rappelons notre attente d'une évolution de la carrière. Nous obtenons une évolution des conditions de constitution de ce tableau, son caractère national est davantage marqué. Par ailleurs**, nous obtenons le passage à la hors-classe des collègues nés en 1941 ou avant quel que soit leur classement en CAPA. Cette évolution nous assure que tous les collègues pourront partir à la retraite en étant à la hors-classe.**

Janvier 1999, après trente audiences le ministère nous a-t-il entendus ?

Le sort qu'il réservera au rapport que doit établir Mr DASTE à l'issue de la table ronde sur les missions et carrières des inspecteurs nous permettra de répondre à cette question.

S'il apparaissait que nous n'avons pas été réellement entendus, faudrait-il s'engager dans une nouvelle série de trente audiences ou bien mener sur le terrain une action d'envergure ?

La réponse paraît évidente, encore faudra-t-il, si nécessaire, une mobilisation forte de l'ensemble des inspecteurs.

3 - Une réflexion sur l'organisation et le fonctionnement du système éducatif.

Très accaparés par le dossier corporatif, nous n'avons pas pour autant négligé l'aspect pédagogique, même si nous n'avons pu y travailler autant que nous l'aurions souhaité.

L'axe central a sans doute été celui de la réorganisation des académies, dossier toujours ouvert dans un contexte où la transparence n'est pas, là non plus, de mise. Nous avons été entendus à plusieurs reprises par le Recteur PAIR et la commission qu'il présidait.

Nous avons défendu l'importance du pilotage du système éducatif, la territorialité et la collégialité pour les inspecteurs. Cette réflexion s'est traduite pour nous par une fiche de travail permettant de donner aux collègues les repères qui leur permettaient de réagir aux dispositions prises dans les académies expérimentales.

De plus, nous avons été associés à la plupart des tables rondes, groupes de travail et consultations mis en place par le ministre dès l'été 1997 :

- les programmes, rythmes éducatifs, technologies nouvelles (piloté par Mr DACUNHA-CASTELLE) ;
- la formation des IEN chargés de l'AIS à la Direction des Ecoles ;
- l'observatoire national de la sécurité des établissements scolaires ;
- la commission spécialisée Lycées ;
- le colloque de Lyon " *Quels savoirs enseigner dans les lycées ?" ;*
- la mission de l'Inspecteur général J. FERRIER sur l'école primaire ;
- la modernisation du service de certification (Mr KASLER) ;
- l'enseignement technique et professionnel ;
- la formation continue des adultes ;
- la formation des personnels ;
- l'enseignement des langues étrangères ;
- les assises nationales des ZEP ;
- le rapport MAROIS sur l'enseignement professionnel et technologique ;
- l'intégration des enfants et adolescents handicapés.

Nous avons participé à l'ensemble de ces consultations et groupes de réflexion (cf comptes rendus parus dans notre bulletin syndical). Nous y avons défendu la cohérence et l'efficacité du système éducatif ainsi que la place des inspecteurs.

4. - La vie fédérale et syndicale.

Le SI.EN-FEN a tenu toute sa place tant au sein de la FEN que de l'UNSA : Exécutif fédéral, Bureau fédéral national, Conseil fédéral national, journées des militants, congrès FEN et UNSA. La vie fédérale s'est aussi traduite pour nous par un rapprochement pour une réflexion et la recherche de positions communes avec les syndicats de la FEN, notamment les syndicats des agents de l'éducation nationale, des enseignants, des inspecteurs de l'enseignement agricole, des inspecteurs de la jeunesse et des sports, des personnels de direction, des personnels d'administration et d'intendance…

La vie propre du syndicat a été marquée par un effort pour déve-

lopper la communication entre le Bureau National par la communication télématique, écrite et par téléphone. La présence d'un membre du Bureau National lors des réunions a été assurée chaque fois que possible, permettant ainsi de donner une meilleure visibilité sur l'action du BN.

Cette vie syndicale a été également marquée par une légère progression du nombre d'adhérents et en particulier des IPR-IA.

Une traduction de cette évolution s'est traduite pour le corps des IEN par notre avancée lors des élections professionnelles de décembre 1997. Nous occupons maintenant quatre sièges sur cinq à la CAPN alors que nous n'en avions que trois sur quatre précédemment. Nous sommes, de plus, les seuls à siéger lorsqu'il s'agit de l'examen en commission disciplinaire de collègues à la hors-classe.

En conclusion

Il est difficile d'être exhaustif dans un tel rapport. Nous avons, au fil de nos publications, rendu compte de nos activités, j'invite les adhérents à s'y reporter.

Le Bureau National a travaillé en conscience avec les forces dont il disposait, dans le respect des mandats du dernier congrès.

Il vous appartient aujourd'hui d'apprécier, par votre vote, l'activité de notre syndicat.

Michel LE BOHEC

Responsables académiques

AIX-MARSEILLE	VIARSAC Robert I.E.N. Marseille VIII 87 Bd de Roux 13004 MARSEILLE	MARTINIQUE	JOSEPHINE René Royale 97211 RIVIERE- PILOTE
AMIENS	HOIN Guylain 52 rue Charles Dubois 80000 AMIENS	MONTPELLIER	PONGE André 10 Impasse des Marsouins 34250 PALAVAS-les-FLOTS
BESANCON	COLIN René 5 allée Etienne de la Boétie 70300 LUXEUIL-LES-BAINS	NANCY-METZ	LEHALLE Bernard 19 Chemin des Vergers 57100 THIONVILLE
BORDEAUX	RONGIER Charles 15 rue Mondenard 33000 BORDEAUX	NANTES	ACHDDOU Bernard 4, allée des Sternes 44600 SAINT-NAZAIRE
CAEN	PAIN Patrick 12 résidence Olympia Boulevard Detolle 14000 CAEN	NICE	MEDEZ Michel IEN Draguignan 1, rue des Minimes 83300 DRAGUIGNAN
CLERMONT-FERRAND	MAUGER Michèle Palais de justice 15100 SAINT-FLOUR	ORLEANS-TOURS	PROTIN André IEN Bourges est 15, Avenue Henri Laudier 18014 BOURGES CEDEX
CORSE		PARIS	FOUQUET Jocelyne 29, rue Mouffetard 75005 PARIS
CRETEIL	MOSSE Alain 13 rue de Sofia 75018 PARIS	POITIERS	PHILIPPE Martine 15, rue Guillaume VII le Troubadour - B.P. 609 86022 POITIERS CEDEX
DIJON	DUVERNE Alain 18 route de Gigny 21200 BEAUNE	REIMS	CAPRON Annie 20 cours Aristide Briand 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
GRENOBLE	ROURE Michel 15 allée des Aulnes 38610 GIERES	RENNES	PICHON Jean-Marie 62 rue A. Guérin 35000 RENNES
GUADELOUPE	BOILEAU Jean-Claude 10 rue Victor Schoelcher 97111 MORNE A L'EAU	REUNION	SECRETTAND Jacqueline 36 rue Archambaud 97410 SAINT-PIERRE
GUYANE	CURVAT André 32 lotissement Les Ibis 97300 CAYENNE	ROUEN	TENNE Yannick 34 rue du Côteau 27100 VAL-de-REUIL
LILLE	FRACKOWIAK Pierre 154, Place Dordain 59533 CUINCY	STRASBOURG	EHRET Fernand I.E.N. SELESTAT - B.P. 161 67604 SELESTAT CEDEX
LIMOGES	BUSTREAU Christian 1 avenue Maillard 19100 BRIVE	TOULOUSE	TISSOT Bernard 11 allée de Cerdagne - Bât. 421 31770 COLOMIERS
LYON	ADAM Lise Rue de la Chabaudière 69440 TALUYERS	VERSAILLES	LEGROS Guy 11 rue Léon Bourgain 92400 COURBEVOIE

Vote sur le rapport d'activité : doit être adressé à votre rersponsable académique avant le 26 mars 1999 (Bulletin de vote page 17)

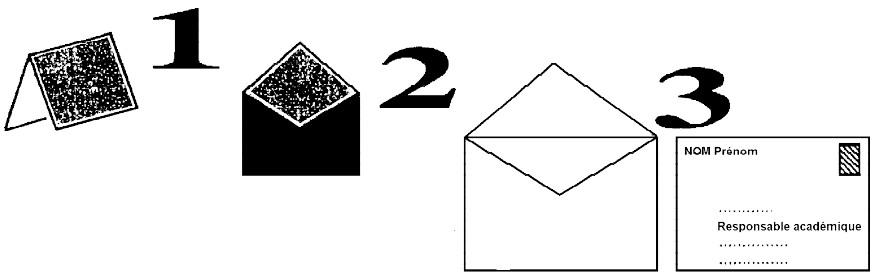

Candidatures au Bureau National

André CADEZ

L'unification du corps des inspecteurs ne peut avancer que par les actions transversales et pyramidales déjà effectuées sur le terrain par filières, notamment en S.T.I. La pragmatisation et la réalité des missions diversifiées qui sont les nôtres ne peuvent qu'enrichir la réflexion.

La fonction nouvelle d'agent chargé de la fonction d'Hygiène et Sécurité que j'exerce, transversale sur tout le système de l'Education nationale, accentuera le rapprochement… et le travail d'équipe incontournable.

La pédagogie dans ses aspects " animation ", " communication ", " évaluation " est une stratégie commune à tout corps d'inspection qui permet l'accès à d'autres fonctions.

La formation des inspecteurs, initiale puis continue suivie, développera ces axes incontournables avec les technologies nouvelles vers la finalité : formation de l'élève, de l'apprenti et du stagiaire.

La reconnaissance des tâches exercées dans les différentes missions des corps d'inspection, les moyens de les mettre en œuvre et la définition de critères transparents lors de l'accès aux différentes promotions sont des éléments essentiels caractérisant les évolutions attendues pour nos carrières.

Si je suis élu, j'aiderai à la poursuite des actions déjà engagées par le Bureau National du SI.EN-FEN.

Nous sommes aussi évolutifs…

André CADEZ
IEN STI / Académie de Lille

Mohamed BENATTOU

J'aimerais, avant toute chose, remercier les membres du Bureau National en place, ainsi que ceux qui le quittent, pour le travail accompli durant ces dernières années. Ils ont montré l'exemple d'un syndicalisme actif, soucieux de défendre inlassablement les intérêts de tous et toujours à l'écoute des syndiqués de base que nous sommes. Ils ont su, et ce n'est pas une mince tâche, nous mobiliser autour de revendications légitimes communes et présenter un front uni et fort devant les dernières et multiples demandes hiérarchiques toujours prioritairement anarchiques.

J'ai toujours été syndiqué depuis mon entrée dans l'Education nationale, d'abord par solidarité, puis par conviction personnelle. C'est cette même conviction qui, alors que je ne suis pas militant, m'a amené à prendre diverses responsabilités académiques ou départementales, surtout pour ne pas laisser des collègues seuls face à des exigences toujours plus nombreuses et jamais reconnues.

Bien sûr, j'aspire comme tous à la création d'un corps unique d'inspection aux missions diversifiées, jouissant de l'égale reconnaissance des partenaires institutionnels.

Je continuerai de défendre le passage à la hors-classe des I.E.N. comme devant être la règle sur des critères clairs et explicites relevant de missions clairement définies. Il ne s'agit pas là d'égalitarisme, mais de nécessité de transparence et d'équité, valeurs que je ne croise qu'occasionnellement dans les méandres feutrés des couloirs académiques ou rectoraux. Je souhaite aussi que nos collègues retraités, et ils ne sont pas légion pour que la chose soit impossible, bénéficient des revalorisations demandées avec une courageuse constance, hélas toujours aussi peu courageusement écoutées.

Tout cela se fera, avec la mobilisation de tous, exprimée par un Bureau National fort de vos suffrages et votre volonté de nous promouvoir collectivement plutôt qu'individuellement.

Je n'oublie cependant pas la réalité quotidienne de notre métier.

Il est grand temps que notre fonction soit reconnue et réaffirmée avant que nos bureaux ne deviennent de simples annexes administratives chargées de réguler les rubriques " chiens écrasés " des écoles de la Charte du XXIème siècle où nous avons un rôle essentiel à jouer de par notre connaissance du terrain, des personnes et des pratiques.

Dans cette logique, nous devons disposer des moyens nécessaires financiers, humains et matériels qui nous permettront d'assurer dignement auprès de tous les partenaires les trop diverses missions qui nous sont dévolues et que, pourtant, nous assumons par coupable concession en payant de notre temps, de notre argent et de nos personnes.

Enfin, et c'est peut-être là, actuellement, un souci premier, je pense que les membres élus du Bureau National se doivent d'être à l'écoute des difficultés individuelles quotidiennes et encourager à la collégialité dans un métier où l'isolement et la solitude sont encore trop souvent la règle, mais qui n'échappe pas aux mutations et demandes sociales d'une société en crise.

Voici donc, chers collègues, exprimé simplement mais sincèrement, ce qui m'amène à m'engager à exiger pour vous tous ce que chacun demande pour soi-même sans être toujours entendu.

Mohamed BENATTOU
IEN Mimizan / Pays de Born - RD SI.EN / Landes

Pierre LARRIEU

Je sollicite vos suffrages comme représentant des retraités au Bureau National.

J'ai exercé mes fonctions d'inspecteur dans l'enseignement technique. J'ai été trésorier national du SNIET pendant huit ans. Au cours de cette période, j'ai pu acquérir une expérience de l'action syndicale que je pourrai utilement réinvestir au sein du Bureau National du SI.EN.

Je ne me limiterai pas à la seule situation des retraités ; je compte participer à la réflexion sur la majorité des problèmes liés à l'éducation. Le fait d'être retraité depuis un an offre l'avantage de disposer de temps pour réfléchir et analyser les problèmes avec plus de sérénité, sans être obsédé par les détails de la gestion quotidienne.

C'est également sur la reconnaissance de la fonction d'inspection que je souhaite agir. Les inspecteurs sont totalement dévalués, particulièrement depuis la création des corps des professeurs des écoles et de professeurs de lycées professionnels de 2ème grade. Ce déclassement s'est encore aggravé avec l'application des accords Durafour. Les inspecteurs doivent retrouver la différence indiciaire avec les professeurs qu'ils avaient en 1985.

Tous les inspecteurs retraités, quelle que soit leur date de mise à la retraite, doivent bénéficier des revalorisations car ils ont contribué - avec la même ardeur que les actifs d'aujourd'hui - à l'évolution du système éducatif.

L'ensemble des corps d'inspection comporte environ 3 000 personnes. J'ai recensé au moins 7 syndicats pour les représenter. Cet éparpillement ne peut que nuire à l'efficacité. Sans revenir sur les raisons de cet émiettement, issu de la situation antérieure aux statuts de 1990 ou, plus récemment, du schisme de la FEN, je pense qu'il est souhaitable de faire table rase des querelles éventuelles. Nous pourrions nous rapprocher pour mettre en œuvre des actions communes sur des points que nous évaluons de façon semblable. La revalorisation des corps d'inspection pourrait en être un.

Lorsque la négociation n'aboutit pas, il est nécessaire, sur le terrain, de passer à l'action revendicative. Celle-ci doit être déterminée, vigoureuse et de longue haleine.

Aussi déterminé soit-il, chaque membre du Bureau National ne peut rien s'il n'est pas soutenu par la base. Si je me présente, je veux avoir la confiance de ceux qui votent pour moi en sachant que, le moment venu, si la situation l'impose, ils seront prêts à agir. Pour prendre ma place dans ce Bureau il faut qu'un nombre significatif de voix - aussi bien des retraités que des actifs - se porte sur ma candidature.

Pierre LARRIEU
IEN-ET retraité

Candidatures au Bureau National

Michel LE BOHEC

Depuis 1990, date du statut commun aux IEN et IPR-IA, des avancées ont été obtenues par notre syndicat : protocole LANG, accès au corps des IPR-IA, légère amélioration des conditions de gestion du corps (passage à la hors-classe).

Ces avancées sont importantes mais elles ne constituent que l'amorce de ce que nous attendons tous : la mise en cohérence du système par la création d'un corps unique d'inspecteurs ou de deux corps homologues, par le rétablissement immédiat d'un différentiel par rapport aux corps viviers, la correction de l'indice terminal de la classe normale devra le porter au 818NM avec répercussion pour les collègues retraités.

Nous attendons aussi une amélioration de la gestion des carrières et des conditions d'évaluation, une clarification de nos missions et l'attribution des moyens suffisants pour les assumer.

Je présente une nouvelle fois ma candidature au Bureau National pour poursuivre le travail déjà engagé afin d'obtenir que ces revendications soient satisfaites et que, dans la sérénité retrouvée, nous puissions consacrer toute notre énergie à un meilleur fonctionnement du système éducatif, à une véritable démocratisation de la réussite scolaire.

L'action du Bureau National ne peut être une action isolée, elle s'articule d'une part avec les actions de l'ensemble des syndiqués et, d'autre part, avec celles de notre fédération, la FEN.

Favoriser une vie syndicale forte dans les académies, améliorer les relations entre les syndiqués et le Bureau National, faire partager nos positions par les autres syndicats de la FEN (mais aussi les faire évoluer à l'écoute de ces syndicats) constituent deux volets à même de renforcer notre syndicat.

C'est cette position que j'entends maintenir et, dans la mesure du possible, développer au service de notre efficacité syndicale.

Michel LE BOHEC
IEN Granville - Secrétaire Général

Francine GROSBRAS

Je suis IEN depuis 1991. Après l'année de formation j'ai occupé le poste d'IEN – IO à l'inspection académique de Nanterre, département des Hauts-de-Seine, académie de Versailles, de 1992 à 1996, puis un poste d'IEN aux services centraux de l'ONISEP (Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions), à Lognes de 1996 à 1998.

Je suis depuis la rentrée scolaire 1998, dans l'académie de Versailles, nommée à l'inspection académique des Yvelines sur un poste organisé ainsi : 30% de mon temps à l'inspection académique et 70% chargée de mission au rectorat, auprès du CSAIO.

Je suis syndiquée au SI.EN depuis ma nomination comme IEN, je suis membre de la commission nationale Information et Orientation, et je participe aux congrès nationaux.

Dans le cadre du secteur Information et Orientation, je suis membre de l'ACOPF (Association des Conseillers d'Orientation Psychologues de France) et y milite depuis 1967 (début de ma carrière de conseillère d'orientation).

Très attachée à la valorisation et à la défense des fonctions et du métier d'inspecteur, j'adhère aux propositions et aux revendications du SI.EN.

Je suis prête à me mobiliser et m'investir davantage dans toutes les actions nationales concernant la promotion de la profession d'inspecteur, la réflexion sur ses différentes modalités d'exercice, ainsi que dans le soutien et le suivi des personnes et du déroulement de leur carrière.

En plus de mon enthousiasme et de mon intérêt, je peux apporter dans ce mandat l'expérience de plusieurs types de fonctions d'IEN information et orientation et de tâches menées en commun avec d'autres catégories d'inspecteurs, en particulier enseignement technique et premier degré ; le fait d'habiter la région parisienne est aussi un atout de disponibilité pour un travail de niveau national.

Francine GROSBRAS
IEN -IO Versailles

Jean Marc PETIT

Je suis I.E.N. depuis septembre 1988 après deux ans de formation au Centre Condorcet. Né en 1954, j'ai fréquenté l'Ecole Normale puis l'Ecole Normale Nationale d'Apprentissage pour exercer une dizaine d'années dans le corps des Professeurs de Lycée Professionnel. Les missions d'animation qui m'étaient confiées dans cet emploi m'ont amené à vouloir exercer dans un cadre plus large et j'ai opté pour le concours d'IDEN (comme on disait en 1986 !). La variété et la diversité des tâches afférentes aux fonctions d'Inspecteur Départemental m'ont convaincu et j'ai définitivement abandonné ma «seconde peau» de professeur de Math.

Deux ans Inspecteur dans une circonscription maternelle, puis cinq ans dans une circonscription mixte, je suis en charge d'une circonscription AIS depuis septembre 1995. J'ai pu mesurer la variété et la diversité des tâches qui nous sont confiées et pour lesquelles nous nous sentons incontournables et pour lesquelles nous sommes presque indispensables.

Exerçant dans une académie, expérimentale pour une réorganisation de son fonctionnement et atypique quant à sa taille, je crois aujourd'hui que notre syndicat ne peut se satisfaire d'un refus de principe ou d'un suivi plus ou moins critique de ce mouvement, que je crois inéluctable. **Nous nous devons d'être une force de propositions.** Il est incontestable que notre place simultanée sur les champs administratif et pédagogique a été notre force et la garantie de l'efficacité de notre action. Mais le temps passe et la technicité que nous devons mettre en oeuvre pour garder notre crédibilité dans tous les secteurs où nous sommes sollicités (et attendus !) suppose un minimum de spécialisation. La réorganisation du fonctionnement des académies, qui s'imposera à nous quoiqu'il arrive, nous offre l'opportunité de proposer une autre organisation de notre travail. Nous sommes capables de travailler ensemble et de nous partager les tâches sur un territoire plus large que notre circonscription, les I.E.N./A.I.S, les I.E.N./E.T et les I.E.N./I.O. le vivent et le prouvent dans le cadre du dossier des S.E.S-S.E.G.P.A. !

Elu responsable départemental du Nord, je suis aujourd'hui candidat au Bureau National du SI.EN pour tenter de faire avancer cette conception progressiste de notre emploi. Nous devons revendiquer l'unification des corps d'inspection. Les enseignants sous notre responsabilité exercent le même métier que leurs collègues exerçant en Collège et Lycée et le statut des professeurs des écoles leur a donné une égale dignité professionnelle. **Un syndicat doit aussi montrer un visage corporatiste quand c'est de cette dignité qu'il s'agit.** J'espère pouvoir apporter ma pierre et mes expériences à ce pari sur l'avenir.

Jean-Marc PETIT
IEN Lille-Saint-André AIS

Martine PHILIPPE

Représentante départementale du SI.EN dans l'Indre en 87-88, puis dans l'Indre-et-Loire auprès de notre collègue Bernard Nouzille, et enfin dans la Vienne de 1996 à 1998 ;

élue à la CAPA en 96, où nous avons tenté d'obtenir avec les collègues élus plus d'équité et surtout plus de transparence dans l'établissement des tableaux d'avancement,

je suis tout particulièrement attachée à ce que tous les collègues disposent des moyens nécessaires à un fonctionnement en " toute dignité " : ressources matérielles et humaines…

Le combat mené au plan national par le B.N. : revalorisation de l'ensemble du corps, sans oublier nos collègues retraités, est celui que nous tentons de mener sur le terrain.

Nos préoccupations concernent également les missions des inspecteurs : que celles-ci soient véritablement reconnues et clairement identifiées.

Ce n'est donc pas pour gérer des acquis, mais plutôt pour lutter pour un idéal d'équité, que je souhaite inscrire, parmi d'autres, ma candidature au Bureau National.

Martine PHILIPPE
IEN Poitiers VI + IUFM - Responsable académique

Candidatures au Bureau National

Jean BILAK

Après avoir été Inspecteur de l'Education Nationale en circonscription, puis Inspecteur-Professeur, j'occupe depuis 1991 un poste de Directeur – Adjoint d'IUFM, responsabilité qui m'a permis d'accéder par liste d'aptitude au grade d'IPR-IA en 1993.

Impliqué dans tous les dossiers touchant aux formations initiale et continue des enseignants du 1er degré et du 2d degrés, je suis témoin de toutes les interrogations, les débats et les évolutions qui touchent actuellement notre appareil éducatif. J'observe tout particulièrement leurs conséquences, constatées ou prévisibles, sur les statuts des différents acteurs, en particulier les corps d'inspection.

Cette situation me permet de contribuer aux travaux du BN en apportant un point de vue souvent spécifique sur tous les dossiers dont nous avons à débattre.

J'ai toujours estimé que notre travail d'Inspecteur n'était pas suffisamment reconnu, en particulier parce que nous avons laissé trop longtemps à d'autres échelons de la hiérarchie le soin de s'en attribuer les mérites.

A ce titre j'estime que la création d'un corps unique d'inspection est aujourd'hui plus légitime et nécessaire que jamais.

Si les collègues me renouvellent leur confiance, je suis disposé à rester au service de notre organisation syndicale. C'est le sens de ma candidature.

Jean BILAK
Directeur adjoint IUFM Rouen - Membre du BN

Bernard LESPES

Bernard LESPES, a été enseignant, conseiller d'orientation-psychologue, directeur de C.I.O., inspecteur chargé de l'orientation depuis 1986. A exercé à l'étranger et dans les académies de Paris, Orléans-Tours, Caen, Toulouse et Bordeaux.

Durant toute ma carrière, je me suis engagé pour défendre les personnels et les services d'information et d'orientation, éléments indispensables d'une formation réussie qui favorise véritablement l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

* **Pour les personnels d'orientation,** une formation fondamentale et appliquée de haut niveau a été obtenue. Pourtant la formation des C.O.P. (Conseillers d'Orientation Psychologues) peut encore être améliorée, notamment la phase de transition vécue durant la prise effective de fonctions, après le DECOP. (Diplôme d'Etat). Les inspecteurs sont insuffisamment associés à la formation initiale ... L'évaluation des personnels doit être mise en place dans une perspective formative et contractuelle. Les constats sur les difficultés rencontrées pourraient servir à améliorer leurs formations initiales et continues. Une articulation avec les I.U.F.M. serait utile, et aurait également pour objectif une meilleure prise en compte de l'approche psycho-sociale des élèves dans la pédagogie et la didactique, auxquelles les professeurs sont formés.

***Pour les services, et notamment les C.I.O.**, on sait depuis maintenant plus de 20 ans que leur statut est inadapté à leurs missions de plus en plus diversifiées, et ouvertes sur des partenaires extérieurs : les EPLE, les organismes professionnels, les PAIO et missions locales, les chambres consulaires, les collectivités, les associations, etc... Or les C.I.O. n'ont aucune autonomie de gestion et ne peuvent même pas s'appuyer sur un conseil d'administration. Cette situation doit évoluer vers une reconnaissance institutionnelle plus marquée, avec un renforcement du pilotage aux niveaux local et académique. Au plan national, une mission de l'orientation devrait exister au ministère, pour donner de la cohérence et une impulsion efficace au système.

***Les I.I.O.** ont été très longtemps mal lotis, isolés, même si leur hiérarchie a souvent reconnu qu'ils rendaient des services précieux, par leur expertise, leur vision globale du système éducatif, et leur connaissance des milieux économiques et sociaux.

Je le sais d'autant mieux que j'ai été longtemps secrétaire général du SNIIO, rattaché à la FEN, et né d'une scission avec le SNES dans les années 70.

Avec le nouveau statut de 1990, des perspectives d'un corps unique a commencé à s'imposer, justifiant, entres autres raisons, la fusion du SNIIO, SNIET, SNIDEN dans le SI.EN. Avec d'autres collègues, nous avons oeuvré à cette fusion, au sein de la FEN, et le fonctionnement actuel du SI.EN l'a pleinement justifiée, permettant tout à la fois de mettre en commun nos problèmes, nos projets et nos valeurs, tout en nous enrichissant de nos différentes approches disciplinaires.

***La naissance du corps unique** est inéluctable ; encore faut-il parfois accélérer l'accouchement sous peine de voir souffrir le bébé !

A ce sujet, la situation de la classe normale et des retraités est inadmissible. Nous insistons déjà lourdement sur ce point auprès du Ministère.

Nous persisterons, je m'y engage résolument, mais notre engagement ne sera efficace que s'il est partagé dans le cadre d'actions visibles qui montrent aux pouvoirs publics notre détermination.

Quant au corps unique, loin de faire de chaque inspecteur une sorte de «maître Jacques», il contribuera au contraire à renforcer les expertises et à enrichir les compétences de tous les inspecteurs, par un partage des connaissances, des outils, des méthodes, dans le cadre de projets communs, notamment sur des zones géographiques adaptées à une régulation fine et efficace du système.

Bernard LESPES
IEN -IO Pau - Sevrétaire Général Adjoint

Yannick TENNE

Le contexte dans lequel se situent aujourd'hui la réflexion et l'action syndicales est difficile. Les enjeux de l'évolution de notre fonction sont importants. Ils obligent à des approches nouvelles qui doivent pourtant s'ancrer dans l'histoire de l'inspection donc de l'Ecole. A l'heure de la déconcentration, il importe de conserver une culture forte quant à la professionnalité des inspecteurs du premier degré, mais cette dernière, désormais, doit s'exprimer dans un environnement global, celui d'un service d'éducation rénové. En ce sens, ma candidature au Bureau National se fonde sur trois axes majeurs :

- La nécessité d'inscrire notre mouvement syndical, d'une part dans la continuité des revendications exprimées (corps unique, indice 818 NM comme indice terminal d'une classe normale des IEN), d'autre part dans la perspective plus large de revendications concernant les cadres de l'Education nationale. Notre spécificité professionnelle ne doit pas être celle d'un exercice solitaire de la réflexion syndicale. Les inspecteurs doivent bâtir, pour peser sur les décisions futures, une collaboration plus forte avec d'autres catégories de personnel. A la déconcentration du Service public doit correspondre une unité accrue des personnels d'encadrement.
- Construire avec chaque académie, chaque département, des liens plus étroits, plus forts. J'ai pu mesurer, en tant que représentant académique, la possibilité de construire une vie syndicale cohérente. Elle demande du temps, un travail d'équipe réel. Elle exige surtout une relation avec le Bureau National, tant dans l'action que dans la réflexion. Ne pas tout attendre du Bureau National induit une interrogation sur notre engagement personnel et collectif ; mais il convient aussi que le Bureau National rende plus lisibles ses réflexions, ses orientations.
- Développer l'unité de notre syndicat. Le SI.EN-FEN est désormais confronté à la multiplicité des catégories, à la diversité de nos fonctions. Cette dispersion (voulue ?) ne doit pas être un obstacle à une unité de pensée, de communication, d'actions. Le Bureau National est confronté directement à cet enjeu nouveau : réunir tous les inspecteurs. C'est aussi dans cette orientation que je mesure mon engagement et ma candidature.

En voulant rejoindre le Bureau National, j'ai le souci d'établir une logique dans mon engagement syndical, mais aussi la volonté d'être actif dans l'évolution de notre profession. Il s'agit pour moi de construire avec chacun une continuité indispensable quant à notre politique actuelle mais en conservant l'indispensable nécessité d'un changement réel.

Yannick TENNE
IEN Rouen VI - Responsable académique

Candidatures au Bureau National

Marie Paule COLLET

Chère et cher collègue,

Je présente ma candidature au Bureau national du SI.EN-FEN afin de poursuivre le travail que j'ai engagé avec mes collègues de l'enseignement technique et professionnel et ceux des autres secteurs depuis 1995. Je m'engage à continuer d'agir afin :

· que dans l'immédiat une réelle revalorisation indiciaire nous soit accordée au travers d'un nouveau statut qui reconnaisse l'égale dignité des corps d'inspection ;

· que la clarification des missions soit le souci de tous ;

· que la formation des stagiaires et la formation continue des titulaires soient davantage adaptées aux besoins des individus et à ceux du terrain ;

· qu'à court terme des conditions de travail décentes soient offertes à l'ensemble des collègues (bureau, secrétariat, frais de déplacement et de mission correspondants à l'activité, etc.);

· que l'équité soit de mise dans la répartition des services à l'intérieur des académies ; qu'une répartition des postes au sein des académies et entre elles soit effectuée afin que les missions des inspecteurs puissent être exercées avec sérénité et efficacité et conformément aux missions de service public qui sont les nôtres ;

· que la transparence dans la gestion des corps soit effective en particulier pour les promotions ; que des critères objectifs soient mis en oeuvre à court terme pour la prochaine liste d'aptitude IPR-IA

· que, pour ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, celui-ci soit réellement valorisé et reconnu et que la reconnaissance des inspecteurs intervenant dans ce secteur soit prouvée ; le discours ne suffit plus !

· que nos collègues retraités puissent bénéficier des retombées des avancées dont pourront bénéficier les actifs.

Si je suis élue, je continuerai d'être au service de tous les inspecteurs actifs, stagiaires ou retraités comme j'ai essayé de l'être pendant ces quatre dernières années.

Marie-Paule COLLET
IEN Economie-Gestion / Académie de Paris - Membre du BN

Elections au BN : le bulletin de vote doit être adressé directement au SI.EN-FEN 23 Rue Lalande 75014 PARIS

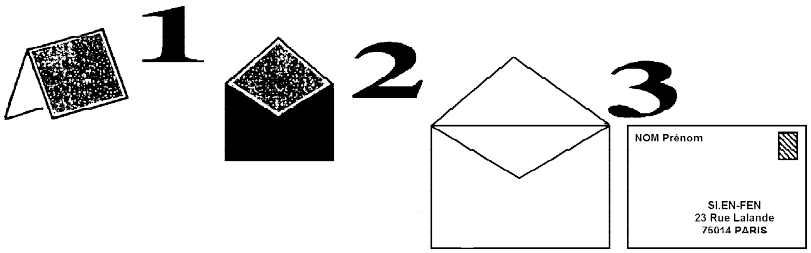

Pub NATHAN

SI.EN-FEN Rapport d'activité 1997 - 1999

CONTRE

SI.EN-FEN Rapport d'activité 1997 - 1999

ABSTENTION

SI.EN-FEN Rapport d'activité 1997 - 1999

POUR

Rappel : vous devez voter avant le 26 mars 1999

Congrès SI.EN-FEN - mars 1999

Elections au Bureau national

Premier degré

Mohamed BENATTOU
Michel LE BOHEC
Jean-Marc PETIT
Martine PHILIPPE
Yannick TENNE

Enseignement technique et professionnel

André CADEZ
Marie-Paule COLLET

Information et orientation

Francine GROSBRAS
Bernard LESPES

Lycées et collèges

Jean BILAK

Retraités

Pierre LARRIEU

Lettre de Michel CRUCHET

Malgré les nombreuses et amicales pressions dont je suis l'objet de la part d'un certain nombre de collègues retraités, j'ai décidé, après 4 ans d'un mandat que je me suis efforcé de remplir de mon mieux, de n'être pas, à nouveau, candidat à l'élection du représentant des retraités au Bureau national.

Ces quatre années ont passé très vite, occupées qu'elles ont été tant par la lutte engagée pour que soit corrigée l'injustice dont sont victimes beaucoup trop de retraités, que par l'important travail accompli pendant les deux premières années de mon mandat en tant que Trésorier national du syndicat.

Pour ce qui est de la lutte engagée, force m'est de reconnaître que mon combat a été vain : je me suis efforcé, au fil du temps, dans d'assez nombreux bulletins, de rendre compte des démarches effectuées, des combats livrés, mais aussi des fins de non-recevoir reçues. J'ai donc échoué sur toute la ligne ce que j'ai quelque peine à accepter.

J'ai fourni au Bureau National réuni à PARIS les 25 et 26 novembre dernier les raisons qui me conduisent à ne pas être candidat pour un second mandat et je laisse à un(e) collègue, plus jeune sans doute et plus efficace je l'espère, le soin de poursuivre, avec le B.N. et l'ensemble de l'organisation syndicale, le combat en cours.

Je remercie tous ceux qui m'avaient fait confiance et tous les collègues qui, de diverses manières, ont soutenu mon action et l'ont loyalement relayée.

Je reste à la disposition de celle ou de celui qui va me succéder ainsi que de notre syndicat pour apporter, dans toute la mesure de mes moyens, aide, soutien et, éventuellement conseils.

Michel CRUCHET
30 décembre 1998

Pub CASDEN

L'évaluation : vers une responsabilité collégiale au sein d'un bassin de formation ?

L'inspection est une " institution " séculaire répondant à la volonté de l'Etat de contrôler le travail de ses agents (quantité, conformité, qualité).

Depuis trente ans, le contexte s'est profondément modifié :

- les missions de l'école ont intégré une dimension sociale et psychologique pour répondre à la crise de la société avec un objectif affirmé de réduction des inégalités sociales;
- les processus de construction du savoir ont progressivement pris le pas sur les procédés de transmission, ce qui implique la prise en compte de besoins plus individualisés;
- les usagers sont maintenant des partenaires : le champ éducatif est devenu un domaine partagé où les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle important;
- l'enseignant doit inscrire son action éducative dans un cadre collectif, le projet d'établissement.

Si le Ministre attend toujours de ses inspecteurs " qu'ils inspectent ", l'acte d'inspection correspond aujourd'hui à une démarche d'évaluation dont il apparaît nécessaire de clarifier les objectifs, les méthodes et les moyens.

A quoi sert l'évaluation ?

La gestion des ressources humaines
S'agit-il de la gestion des carrières ou de l'adéquation entre un profil de poste et un profil de personne ?

La régulation du système (médiation,…)
La fonction de médiation doit-elle être distincte de la fonction d'évaluation ?

Le contrôle de conformité (cadre national, orientations locales,…)
Qui est garant du caractère national et républicain de l'école ?

La mesure de la réalisation d' " objectifs "
Quels objectifs peuvent être contractualisés ? A quel niveau ?

Comment fonctionne l'évaluation ?

Le commanditaire
Qui définit le programme de travail ?
(Recteur, IG correspondant, éventuel IG académique,…)
Comment traiter les demandes d'audit des établissements ?

La collégialité
Pourquoi faut-il privilégier le travail d'équipe ?
A quelles responsabilités doit-il s'appliquer ?
Entre quelles catégories de personnels ?
Quelle relation entre Inspecteurs et Chefs d'établissement ?
Tous les Inspecteurs font-ils réellement le même métier ?

Le territoire
Quelle taille optimale entre la cohérence d'un secteur géographique (bassin de formation) et la complémentarité d'une équipe d'Inspecteurs ?
Quel partage des tâches sur ce territoire ?

Les critères, les outils, les démarches
Quels indicateurs pertinents pour le pilotage ?
Quelle relation entre évaluateur et évalué ?
Quel rapport entre pédagogie et gestion ?
Quel rapport entre évaluation et animation ? Comment redéfinir le rôle des conseillers pédagogiques ?

Les moyens nécessaires à l'évaluation ?

Les personnels
Comment définir le nombre d'inspecteurs nécessaires sur un territoire donné ?
Secrétariat : avantages et inconvénients d'un " pool " ?

Les matériels (bureautique, communication,…)
La mise en réseau des ressources pour faciliter un véritable travail d'équipe : ordinateur portable et connexion Internet.

Les frais de déplacement
A défaut de la fourniture d'un véhicule de fonction, un remboursement décent des frais de déplacement.

Les réunions départementales et académiques qui se tiendront avant le Congrès permettront à chaque adhérent d'apporter sa contribution à cette réflexion et donneront ainsi aux délégués les éléments indispensables pour exercer leur mandat.